

Conditions générales de locations

- ▶ **1** - Le contrat est nominatif et ne peut être cédé.
- ▶ **2** - Toute cession occulte dont s'apercevra la Direction du camping sera pénalisée par une exclusion immédiate de tous les occupants partageant l'emplacement et ne donnera pas lieu à un quelconque remboursement.
- ▶ **3** - Aucun invité ne peut occuper l'emplacement sans l'autorisation de la Direction du camping.
- ▶ **4** - Si la durée de votre séjour ne correspond pas exactement à nos périodes de disponibilité, il vous sera proposé un choix de solutions se rapprochant au mieux de votre demande.
- ▶ **5** - Il est conseillé de louer votre emplacement à l'avance. Les places sont attribuées sans distinction, dans l'ordre d'enregistrement des réservations. Tous nos TARIFS sont consultables via le site internet, par téléphone, ou encore sur place. Ils sont susceptibles de varier à la hausse ou à la baisse. Lorsque le client demande un DEVIS ou une OPTION, le prix comme la disponibilité du produit sont toujours limités dans le temps (veuillez vous référer à notre correspondance). Passé ce délai, le prix indiqué comme la disponibilité du produit ne sont plus garantis.
- ▶ **6 - Rétroactivité** : Le tarif applicable au séjour est le prix en vigueur au jour de la réservation, ou encore le prix indiqué sur l'option nominative dont la période de validité ne serait pas encore révolue. Les avantages ou les promotions proposés par notre établissement postérieurement à la date de réservation ne peuvent être imputés sur une réservation déjà confirmée, réglée intégralement ou partiellement.
La Direction se réserve la possibilité de modifier l'affectation de l'emplacement à l'arrivée du campeur.
- ▶ **7** - Tout contrat de location non accompagné du versement représentant l'acompte et les frais de réservation sera caduc. De la même façon, tout versement d'acompte et de frais de réservation non accompagné du présent contrat dûment signé ne saurait assurer la location.
- ▶ **8** - Il sera alors adressé un accusé de réception pour toute réservation.
- ▶ **9** - En l'absence de message télégraphié du campeur précisant qu'il a du différer son arrivée, l'objet de sa location devient disponible 24 heures après la date d'arrivée sur le contrat et **les sommes versées restent acquises** au camping.
- ▶ **10** - Pour toute annulation, l'acompte sera conservé par le camping et le solde sera dû à titre d'indemnité. Les annulations doivent être envoyées par lettre recommandée avec AR.
- ▶ **11** - Pour toute réservation, un acompte de 30 % du séjour est demandé. Mobil-home et emplacement : **solde à régler 31 jours avant l'arrivée.**
- ▶ **12** - Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé.
- ▶ **13** - À l'arrivée, un dépôt de garantie en espèce ou CB (Visa, Mastercard ou Eurocard) sera demandé pour la barrière d'entrée, les badges de contrôle, le ménage et/ou les détériorations éventuelles.
Pour un **emplacement** : 60€, pour une **location** : 300€, avec un **animal** : 500 € (uniquement en mobil-home Cayo Coco, Bornéo et Maho du secteur D).
- ▶ **14 - Inventaire d'entrée** : ménage et inventaire réalisés avant votre arrivée. A vérifier par le client à son arrivée. En cas de problème, ne rien toucher, le signaler immédiatement à la réception. **Inventaire de sortie** : prendre rendez-vous 48h avant votre départ. En cas de départ hors horaire et jour prévu à cet effet, l'inventaire sera réalisé en votre absence par notre responsable ménage. Le dépôt de garantie sera détruit ou vous sera renvoyé (minoré du forfait ménage ou/et des dégradations constatées) par chèque bancaire français ou virement bancaire (frais à la charge du client).
- ▶ **15** - Les dépôts de garantie seront restitués au moment du départ après déduction des éventuels frais de remise en état des lieux et de la valeur du matériel manquant ou détérioré. La perte d'un bracelet de contrôle sera facturée **23€**.
- ▶ **16** - Par mesure de sécurité, le port du bracelet de contrôle inviolable est obligatoire durant toute la durée du séjour dans l'enceinte du camping et des piscines.
- ▶ **17** - Les shorts ou caleçons de bain sont strictement interdits dans l'enceinte des piscines, seuls les maillots de bain sont autorisés.
- ▶ **18** - Les animaux sont acceptés uniquement sur les emplacements et les mobil-homes Cayo Coco, Bornéo et Maho du secteur D et sur présentation du carnet de vaccination à jour. Ils doivent être tatoués et tenus en laisse. Leurs souillures doivent être enlevées par leurs maîtres et ils ne doivent pas être laissés seuls dans un véhicule, une caravane, une tente ou sur un emplacement.
- ▶ **19** - Les visiteurs sont admis à l'intérieur du terrain sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent pendant les heures d'ouverture de la réception. Ils doivent laisser leur véhicule à l'extérieur et s'acquitter de la redevance visiteur. Une pièce d'identité doit être présentée à la réception.
- ▶ **20** - La direction se réserve le droit d'expulser sans préavis ni remboursement toute personne qui manquerait au respect du règlement intérieur, toute personne qui provoquerait un désordre ou se rendrait coupable d'agression, toute personne qui donnerait de fausses informations sur les accompagnants du séjour.
- ▶ **21** - Le client s'engage à respecter et à faire respecter par les personnes occupant l'emplacement le règlement intérieur du camping.
- ▶ **22** - Tous les litiges nés de l'exécution des présentes devront être portés devant les tribunaux compétents tels que définis par le nouveau code de procédure civile.
- ▶ **23** - Vol : Le camping a mis en place des mesures contre le vol ; néanmoins, chaque client reste responsable de son matériel.
- ▶ **24** - Tout changement ou modification de votre séjour sera facturé **15€** de frais administratifs.
- ▶ **25** - Droit à l'image : Lors de votre séjour dans notre camping, vous êtes susceptibles d'être pris en photo ou filmé pour la réalisation de nos supports publicitaires, sauf si vous nous signalez par écrit à la réception dès votre arrivée, votre opposition à cette pratique.
- ▶ **26 - Médiation des litiges de la consommation** : Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par la camping Californie-plage. Le médiateur «droit de la consommation» ainsi proposé est MEDICYS. Ce dispositif de médiation peut être joint par :
 - voie électronique : www.medicys.fr
 - ou par voie postale : MEDICYS - Centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice - 73, Boulevard de Clichy, 75009 - Paris.

RAPPELS IMPORTANTS :

LE PORT DU BRACELET INVOLABLE AU POIGNET EST OBLIGATOIRE PENDANT TOUTE LA DURÉE DE VOTRE SÉJOUR.

LES CALEÇONS ET SHORTS DE BAINS SONT INTERDITS AUX PISCINES.